

IV.3

Informer, de manière ciblée et proactive, les professionnels de la santé sur les dernières connaissances en matière de vaccins

MARCHE À SUIVRE

Dans le cadre de la stratégie de communication exhaustive [IV.1], l'OFSP clarifie, d'une part, **les besoins des professionnels de la santé** en ce qui concerne la teneur et la fréquence des **informations sur l'actualité en matière de vaccination** (p. ex. les recommandations de vaccination adaptées, les décisions, les motivations ou les prises de position officielles sur la vaccination, sur la menace d'une rupture d'approvisionnement et sur les mesures en découlant [VI.5]). D'autre part, en tenant compte des expériences faites dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, il définit, élabore et/ou gère activement les **mesures et les canaux de communication stratégiques** [IV.1] qui garantiront que les professionnels de la santé sont informés, **précocement et de manière proactive**, sur cette actualité. Il examinera, par exemple, si et dans quelle mesure le moyen de communication Infovac couvre les besoins mentionnés.

En collaboration avec Swissmedic, l'OFSP développe **un processus** afin d'informer, précocement et de manière proactive, les professionnels de la santé sur les nouvelles connaissances scientifiques relatives à l'efficacité et à la sécurité des vaccinations recommandées, sur les effets indésirables ou sur les précautions d'emploi [VII.2]. Il y précise la collaboration, les responsabilités et les canaux de distribution. L'OFSP veille à la **coordination nécessaire avec la CFV et à l'implication de celle-ci**.

Conformément à leur mandat légal, les autorités cantonales compétentes assurent que les **informations reçues sont diffusées** auprès des professionnels de la santé et dans les institutions de santé ayant une responsabilité dans le domaine de la vaccination. Les prestataires qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires garantissent, quant à eux, la diffusion des informations obtenues aux professionnels de la santé qu'ils emploient.

OBJECTIF

Les professionnels de la santé sont informés de manière transparente et proactive sur les dernières connaissances et sur les données relatives aux vaccinations recommandées dans le plan suisse de vaccination. Ils connaissent bien les faits et peuvent conseiller en toute connaissance de cause.

La population est conseillée conformément aux connaissances les plus récentes sur les effets souhaités et indésirables des vaccinations, et prend ses décisions en toute connaissance de cause.

Axe d'intervention

Responsabilisation et soutien des acteurs

Domaine d'action

1e

Renforcer la communication avec et entre les acteurs

DIRECTION**OFSP****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE**

Swissmedic (élaboration du processus, concertation et coordination en vue d'une information précoce sur les effets secondaires)

CFV (éventuelle adaptation des recommandations de vaccination)

Cantons (transmission des informations aux professionnels de la santé et aux institutions de santé ayant une responsabilité dans le domaine de la vaccination)

Experts Infovac (diffusion des dernières connaissances sur le site Internet Infovac et dans la newsletter)

AMCS, sociétés spécialisées, associations professionnelles, sociétés spécialisées, organisations faitières (diffusion des informations à leurs membres)

Prestataires qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires (diffusion des informations aux professionnels de la santé qu'ils emploient)

RESSOURCES

OFSP et Swissmedic : ressources financières et humaines pour assurer la communication active et coordonnée

CFV, cantons, experts Infovac, AMCS, sociétés spécialisées, associations professionnelles, fournisseurs de prestations ambulatoires et hospitalières : ressources humaines

GROUPES CIBLES

Professionnels de la santé, institutions de santé, sociétés de discipline médicale, organisations faitières de différentes professions de la santé, experts Infovac, autorités cantonales, médecins cantonaux, pharmaSuisse, eHealth Suisse, universités, hautes écoles de santé et autres hautes écoles spécialisées, écoles supérieures, écoles pour le personnel de santé, médias spécialisés

ÉTAPES

En **2024** et dans le cadre du développement du concept relatif à la surveillance et à l'analyse des effets des vaccinations [VII.2] : élaboration par l'OFSP et Swissmedic d'un processus concernant la collaboration, les responsabilités et les canaux de distribution

Régulièrement : en fonction des développements et des événements actuels

INDICATEUR

» Processus commun Swissmedic/OFSP disponible et canaux de distribution définis (liste d'adresses, etc.)

DÉPENDANCES

En coordination avec les mesures :

- IV.1 Stratégie de communication exhaustive
- IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé
- VII.2 Effets des vaccinations
- VII.3 Évaluation de la mise en œuvre et des effets de la SNV



Sert à la concrétisation de la mesure :

- VIII.1 Stratégies spécifiques